



ARRÊTÉ MUNICIPAL 2024 - 064  
Relatif à la fixation du nombre d'autorisation de  
stationnement (ads) de taxis  
Sur le territoire de BELLENGREVILLE  
En agglomération

*Le Maire de BELLENGREVILLE,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-33 ;*

*Vu le code de la route ;*

*Vu le code des transports et notamment les articles L3120-1 à L3121-12, L3124-5, R3120-1, et R3121-23 ;*

*Vu la loi n°2014-1104 du 1 octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures avec chauffeur ;*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2010 portant réglementation sur les taxis et voitures de petite remise dans le département du Calvados ;*

*Vu la circulaire préfectorale du 29 janvier 2019 portant retour au droit commun pour la gestion des taxis dans le Calvados ;*

**Considérant** qu'il y a lieu de répondre favorablement à toute demande sans porter préjudice aux autres chauffeurs de taxi en exercice, du fait que la proposition de services de taxis sur la commune de Bellengreville est insuffisante au regard des besoins exprimés par la population ;

**Considérant** qu'il est de la compétence du maire de fixer le nombre des ADS sur sa commune.

**ARRETE**

**Article 1** : Le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation sur la commune de Bellengreville est fixé à un.

74

**Article 2** : Le maire de la commune de Bellengreville est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent les précédentes dispositions sur le même objet.

**Article 4** :

Le présent arrêté sera :

- Transmis pour information à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Valès Dunes, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Moul't-Chicheboville, Monsieur le Chef du centre de secours d'Argences, Monsieur le responsable des Services Techniques municipaux ;
- Inséré au Registre des arrêtés du Maire
- Certifié exécutoire du fait :
- De sa transmission en préfecture
- De sa publication sur le site internet communal

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant

le tribunal administratif de Caen dans un délai

de deux mois à compter de sa date de

publication.

Le tribunal

administratif peut être saisi par

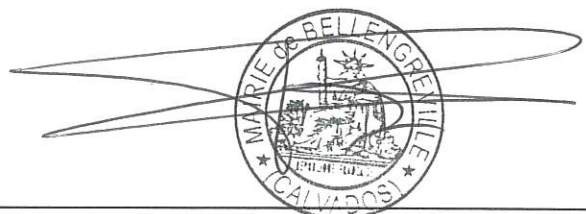
l'application informatique « Télérecours

Citoyens » accessible par le site internet

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Bellengreville,  
Le 25 novembre 2024,

Le Maire,  
**Dominique PIAT**  
Chevalier dans l'ordre national du Mérite





**bellengreville**  
Villages d'Or

**LISTE D'ATTENTE  
POUR LES AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT DE TAXI  
COMMUNE DE BELLENGREVILLE – DEPARTEMENT DU CALVADOS**

N° D'enregistrement	Nom ou raison sociale	Date de dépôt de la demande (Date de réception du recommandé avec AR)	Date de fin de validité de la demande (1 an à/compter de la date de dépôt)	Date de dépôt du renouvellement De la demande (Avant la date anniversaire de la date de dépôt de la demande initiale)	Observations
1					
2					
3					
4					
5					

Fait à Bellengreville, le 26 novembre 2024